

QUESTION 10-1/2

*Communications pour les zones
rurales et isolées*



UIT-D COMMISSION D'ÉTUDES 2 3^e PÉRIODE D'ÉTUDES (2002-2006)

Avantages potentiels pour les télécommunications rurales

RECOMMANDATION UIT-D 18



Union
internationale des
télécommunications

LES COMMISSIONS D'ÉTUDES DE L'UIT-D

Les Commissions d'études de l'UIT-D ont été créées aux termes de la Résolution 2 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) organisée à Buenos Aires, Argentine, en 1994. Pour la période 2002-2006, la Commission d'études 1 est chargée d'examiner sept Questions dans le domaine des stratégies et politiques de développement des télécommunications. La Commission d'études 2 est, elle, chargée d'étudier onze Questions dans le domaine du développement et de la gestion des services et réseaux de télécommunication. Au cours de cette période, pour permettre de répondre dans les meilleurs délais aux préoccupations des pays en développement, les résultats des études menées à bien au titre de chacune de ces Questions sont publiés au fur et à mesure au lieu d'être approuvés par la CMDT.

Pour tout renseignement:

Veuillez contacter

Mme Alessandra PILERI
Bureau de développement des télécommunications (BDT)
UIT
Place des Nations
CH-1211 GENÈVE 20
Suisse
Téléphone: +41 22 730 6698
Fax: +41 22 730 5484
E-mail: alessandra.pileri@itu.int

Téléchargement gratuit:

www.itu.int/ITU-D/study_groups/index-fr.html

La Librairie électronique de l'UIT:

www.itu.int/publications

QUESTION 10-1/2

*Communications pour les zones
rurales et isolées*

UIT-D COMMISSION D'ÉTUDES 2 3^e PÉRIODE D'ÉTUDES (2002-2006)

Avantages potentiels pour les télécommunications rurales

RECOMMANDATION UIT-D 18

TABLE DES MATIÈRES**Page**

Recommandation UIT-D 18 – Avantages potentiels pour les télécommunications rurales	1
--	---

RECOMMANDATION UIT-D 18

Avantages potentiels pour les télécommunications*(mars, 2006)***Question 10-1/2:** Communications pour les zones rurales et isolées

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Doha, 2006),

considérant

- a) qu'il est largement reconnu que la promotion des services TIC peut jouer un rôle de catalyseur pour améliorer la qualité de vie des habitants des zones rurales et isolées;
- b) qu'il sera très important de donner des indications concernant le choix des technologies appropriées compte tenu des différentes conditions locales;
- c) qu'il sera crucial de disposer d'un ensemble de technologies et de solutions normalisées, conçues pour avoir une longue durée de vie, exiger peu de maintenance et avoir de faibles coûts d'investissement et d'exploitation, qui permettent de faciliter l'accès par boucle locale à la téléphonie et aux données;
- d) que les solutions visées au point c) seront également essentielles pour faciliter l'accès communautaire ou partagé, qui peut servir de plate-forme pour l'éducation, les soins de santé, le commerce, l'agriculture, etc., et constituer également un moyen de télécommunication fondamental en cas de catastrophe naturelle;
- e) que l'expérience déjà acquise grâce à la création de télécentres communautaires polyvalents, de bureaux d'appel publics ou de centres d'accès communautaire peut servir de modèle pour continuer de développer ces concepts intégrant de nouvelles solutions technologiques,

notant

- a) que les Recommandations 6-1, 7-1, 8-1, 9-1 et 10-1 résultant de la période d'études 1998-2002 de l'UIT-D contiennent déjà des informations et des indications importantes sur diverses questions ayant trait aux télécommunications en milieu rural, et que ces Recommandations doivent être régulièrement mises à jour;
- b) les résultats des travaux de la Commission d'études 2 de l'UIT-D pendant la période 2002-2006, y compris l'analyse des enquêtes mondiales sur les services de télécommunications rurales et l'analyse des études de cas présentées par les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT;
- c) qu'au stade de la planification des projets de télécommunication pour les zones rurales et isolées, il sera utile de tenir compte des bons résultats des expériences décrites dans les rapports analytiques de la CE 2 de l'UIT-D;
- d) que le classement des projets TIC par ordre de priorité et la participation coordonnée des gouvernements et de l'industrie peuvent encourager le financement et donc contribuer à accélérer le développement des télécommunications dans les communautés rurales;
- e) que l'infrastructure des télécommunications dépend essentiellement de la disponibilité de services auxiliaires, y compris d'une alimentation électrique fiable,

recommande

- 1 que les responsables de la planification de l'infrastructure des télécommunications en milieu rural tiennent compte des avantages potentiels de la libéralisation des marchés des télécommunications, qui permet au secteur privé de contribuer à nombre d'aspects du développement de l'infrastructure des télécommunications, notamment à son financement;
 - 2 que les partenariats entre gouvernements, organismes internationaux et entités privées soient encouragés en vue de planifier et de lancer des projets de télécommunication en milieu rural, même s'il est prévu que ces projets passent ensuite aux mains des administrations locales, des opérateurs de services locaux ou des communautés elles-mêmes;
 - 3 que la participation des membres concernés de la communauté au développement, sous tous ses aspects, de l'infrastructure des télécommunications locale, y compris à la définition des services et des applications nécessaires, soit encouragée, de façon à tirer durablement le meilleur parti de cette infrastructure;
 - 4 qu'une formation aux TIC de tous les membres de la communauté locale, sans distinction d'âge ou de sexe, soit encouragée, celle-ci constituant le meilleur moyen d'assurer l'égalité d'accès aux ressources de l'infrastructure des télécommunications locale, de bénéficier de leurs avantages et des autres possibilités qu'elles offrent.
-

Imprimé en Suisse
Genève, 2006

Crédits de photos: Photothèque UIT